

Renouvellement partiel du Conseil de l'IUT 16
Collège BIATSS
Scrutins du 12 février 2019
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'IUT 16 ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 12 février 2019 ;

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	27
Nombre de votants	24
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	23

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
BIATSS	15	65,2%	1,96	1	7,33	1	2
Représentants du personnel BIATSS	8	34,8%	1,04	1	0,33	0	1
Total	23						3
	Sièges pourvus			2		1	
	Sièges restant à pourvoir	3		1		0	
	Quotient électoral	7,67					

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à :

Listes	Titulaires
BIATSS	ROCHER Norbert
BIATSS	PASQUET Alexandra
Représentants du personnel BIATSS	FAURE Céline

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(s) le(s) candidat(s) désigné(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IUT 16 et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 14 février 2019

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT